

11 août 2020

Anita Banicevic commente la nouvelle mouture des Lignes directrices sur la collaboration dans le *Global Competition Review*

Suivant la mise à jour qu'a récemment apportée le Bureau de la concurrence du Canada à ses Lignes directrices sur la collaboration entre concurrents, la publication *Global Competition Review* a sollicité l'associée de Davies [Anita Banicevic](#) afin d'avoir son point de vue sur les conséquences qu'auront les lignes directrices proposées, qui visent à aider les entreprises à ne pas enfreindre sans le vouloir les règles qui interdisent une collaboration anticoncurrentielle.

Dans l'[article](#) (accessible aux abonnés et en anglais seulement), Anita note que les lignes directrices proposées pourraient indiquer que le Bureau de la concurrence du Canada entend adopter une approche plus stricte à l'égard des ententes verticales entre fournisseurs et revendeurs – approche qui n'est pas nécessairement compatible avec la jurisprudence canadienne.

Elle signale que les lignes directrices actuelles précisent que le Bureau ne cherchera pas à faire appliquer les dispositions pénales aux ententes verticales, alors que les lignes directrices proposées renferment des « réserves qui pourraient entraîner une incertitude considérable, sans que la jurisprudence le justifie ou que des explications soient fournies concernant ce changement de cap ».